



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles - Tel : 02.674.74.11 - fax : 02.672.52.19
www.watermael-boitsfort.be n° d'entreprise : 0207.372.637

DEMANDE DE PRIME COMMUNALE : STERILISATION DE CHATS DOMESTIQUES

1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR :

A compléter en lettres capitales d'imprimerie

PRENOM : NOM :

RUE ET N° :

CODE POSTAL :

TELEPHONE: GSM :

E-MAIL:.....

N° DE COMPTE BE

TITULAIRE DU COMPTE :

Le titulaire du n° de compte doit être la personne à qui la facture du vétérinaire a été adressée.

2. DECLARATION DU DEMANDEUR :

Le soussigné sollicite une prime pour la stérilisation de son/ses chat(s) domestique(s) (maximum 3).

Nombre de chats stérilisés : mâle(s) / une femelle(s)

Fait de bonne foi à, le

Signature du demandeur :

PIECES A JOINDRE IMPERATIVEMENT A LA DEMANDE :

1. L'attestation de soins originale signée par le vétérinaire ayant pratiqué la stérilisation ;
2. La facture originale émise par celui-ci ;
3. Une copie de la carte d'identité du demandeur.

Le dossier constitué du formulaire complété et des documents réclamés doit parvenir avant le 30/11/2018 à:
Commune de Watermael-Boitsfort - Service de l'Environnement - Place Gilson 1 - 1170 Bruxelles

Après vérification du dossier, celui-ci est soumis par l'administration communale à l'accord du Collège des Bourgmestre et Echevins. La décision d'octroi vous sera alors communiquée.

AVEC LE SOUTIEN DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT



Service de l'Environnement - place Antoine Gilson 1 - 1170 Bruxelles

Tel : 02.674.74.32 – environnement1170@wb.irisnet.be - www.watermael-boitsfort.be